

Donateurs et donataires : voir Fichier « Questionnaire d'état civil » à compléter + pièces d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)

- RIB en cas de trop perçu sur les frais d'acte.

Bien donné :

- Titre de propriété en entier, et s'il a été reçu à l'étude des précisions sur la date d'acquisition et ses modalités (par achat, donation ou succession).
- Si le bien est actuellement loué : bail, montant du dépôt de garantie versé, montant actuel du loyer revalorisé.
- Si des travaux importants ont été réalisés depuis l'acquisition du bien et qu'ils ont nécessité la délivrance d'autorisation(s) d'urbanisme ou si la construction a moins de dix ans :
 - . Le Permis de construire ou la Déclaration préalable de travaux.
 - . La Déclaration d'achèvement des travaux, ou la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.
 - . Le Certificat de conformité ou un certificat de la mairie de non contestation de la conformité.
 - Si bien dans un lotissement : coordonnées (téléphone, courriel) du Président de l'association syndicale.
 - Si bien dans une copropriété : Syndic (professionnel ou bénévole) : nom et coordonnées (adresse, téléphone et courriel si possible).